



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 12 juillet 2017

Délibération N°2017/ 078

Date de convocation : 29 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix- sept, le 12 juillet à vingt deux heures quinze, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle du Val de Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (63 titulaires – 2 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Alexandre BASQUIN
Hubert DEJARDIN
Jacques OLIVIER
Pierre Henri DUDANT
Brigitte ROLAND-BEC
Dominique LAMOURET
Didier BONIFACE
Denis COLLIN
Bernard POULAIN
Martine THUILLEZ
Odile SAUTIERE (S)
Bernard PLET
Jean-Louis CAUDRELIER
Bruno MANNEL
Serge SIMEON
Marc PLATEAU
Michel HENNEQUART
Didier BLEUSE
Jean Pierre RICHEZ
Maurice DEFAUX
Pascal ROELS
Daniel FIEVET

Denise LESAGE
Yannick HERBET
Nathalie GAVE
Gérard LENOBLE
Thierry WALEMME (S)
Alban BAJODEK
Frédéric BRICOUT
Régine DHOLLANDE
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIOUX
Gilles PELLETIER
Patrice BONIFACE
Karine ELOIR
Joseph MODARELLI
Pascal FOULON
Pascal LEVEQUE
Laurence RIBES
Daniel BLAIRON
Daniel CATTIAUX
Henri QUONIOU
Jean-Paul CAILLIEZ
Chantal MAILLY

Jean Félix MACAREZ
Virginie LE BERRIGAUD
Christian PAYEN
Christian PECQUEUX
Francis LEBLON
Agnès BERANGER
Guy BRICOUT
Pierre LEVEQUE
Alain RIQUET
Alain GOETGHELUCK
Pierre LAUDE
Bertrand LEFEBVRE
Annie DORLOT
Isabelle PIERRARD
Janine TOURAINNE
Pascal COQUELLE
Francis GOURAUD
Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE
Stéphane JUMEAUX
Axelle DOERLER

Membres absents (1) : Marc DUFRENNE

Membres ayant donné procuration (8) : Vincent WAXIN à Denise LESAGE ; Jean Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER ; Jean Claude GERARD à Patrice BONIFACE ; Charles BLANGIS à Serge SIMEON ; Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART ; Laurent COULON à Annie DORLOT ; Anne-Sophie MERY-DUEZ à Alban BAJODEK ; Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME

est élu secrétaire de séance Pascal LEVEQUE.



Transfert de compétence collecte des déchets - « Convention financière pour le remboursement des annuités d'emprunt »

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 Juin 2016, la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » a été transférée de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis (C.C.C.C.) vers le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED) à compter du 1^{er} Juillet 2016.

Vu la convention de gestion financière établie entre la C.C.C.C. et le SIAVED les modalités de remboursement et de récupération par le SIAVED des dépenses et des recettes engendrées pour la poursuite par la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis de l'exercice de la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » ont été définies jusqu'au 31 Décembre 2016.

Etant donné que les emprunts ci-dessous n'ont pas pu être transféré au 01 janvier 2017:

- Contrat DEXIA CREDIT LOCAL n° MON204818CHF/0208499 du 20 Novembre 2002.
- Contrat CAISSE D'EPARGNE n° 7602952 du 24 Avril 2009
- Contrat CAISSE D'EPARGNE n° 8209685 du 15 Avril 2013

Il convient d'établir une convention ayant pour objet de fixer les modalités de remboursement par le SIAVED des dépenses occasionnées à la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis pour le règlement, des annuités des emprunts ci-dessus référencés au cours de l'année 2017 dans l'attente de la rédaction des différents avenants de transfert.

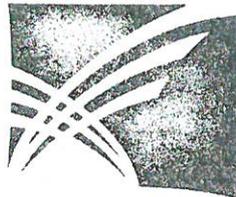
Monsieur le Vice-président propose donc à l'assemblée de bien vouloir autoriser la signature de cette convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 juillet 2017 et de la publication
Le 18 juillet 2017

Pour expédition conforme
Caudry, le 18 juillet 2017

Vu,



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Conseiller Régional
Maire du Cateau Cambrésis

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.